

Depuis 100 ans, les chambres d'agriculture sont aux côtés des agriculteurs français, mais aussi des Guerres mondiales afin d'aider l'agriculture à se restructurer et à se développer après le conflit, elles

Les chambres d'agriculture françaises

Après la Première Guerre mondiale, qui a eu des répercussions considérables sur les exploitants et la main-d'œuvre, compte tenu des importantes pertes humaines. Malgré la mobilisation des femmes, l'exode rural se poursuit également à grands pas, entraînant du retard dans la modernisation de l'agriculture française par rapport à d'autres pays, notamment d'Europe du Nord. Dans le même temps, l'amélioration des conditions de vie et les progrès dans les domaines économiques et sociaux modifient le visage des exploitations : accès à l'eau courante et à l'électricité, à la propriété en proposant aux futurs agriculteurs des emprunts à taux réduits. Avec la loi du 3 janvier 1924, les chambres d'agriculture voient le jour sous la forme de collèges de paysans élus qui doivent permettre l'application des réformes natio-

nales dans les départements et notamment d'accompagner le remboursement des terres agricoles dont le principe avait été décidé en 1919. En 2024, ce sont 102 établissements répartis sur l'ensemble du territoire, les chambres d'agriculture qui accompagnent et représentent les agriculteurs dans les réponses à apporter aux différents enjeux et aux équilibres parfois complexes entre environnement et économie, productivité et biodiversité, développement de l'activité et revenu, attractivité des métiers et transmission des exploitations. Le centenaire des chambres d'agriculture fait l'objet d'une campagne de communication nationale et locale de plusieurs mois dont le lancement a été réalisé sur les réseaux sociaux le 3 janvier, date anniversaire de la loi portant création des chambres d'agriculture avec la diffusion d'un film institu-

Les chiffres

- ▶ 416 000 agriculteurs en France
- ▶ 3 200 élus
- ▶ 8 230 collaborateurs dont 6 430 cadres et techniciens
- ▶ 102 établissements
- ▶ 88 chambres départementales
- ▶ 13 chambres régionales
- ▶ Une structure nationale
- ▶ 57 979 suivis de conversion en AB en 2022
- ▶ 19 366 conseils stratégiques en 2022
- ▶ 285 Projets alimentaires territoriaux (PAT) accompagnés en 2022
- ▶ 161 nouveaux groupes d'agriculteurs dédiés à l'innovation en 2022

tionnel disponible sur le site Internet dédié à l'événement : www.100ans.chambres-agriculture.fr

A.G.

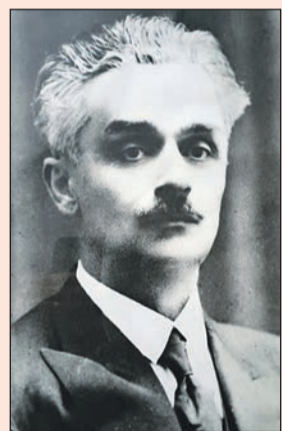


À l'occasion de cet anniversaire toute une campagne de communication a été lancée à l'échelle nationale.

Les quatre missions des chambres d'agriculture définies par le Code rural (art. L510-1 CRPM)

1. Contribuer à l'amélioration de la performance économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles et de leurs filières.
2. Accompagner dans les territoires la démarche entrepreneuriale et responsable des agriculteurs ainsi que la création d'entreprise et le développement de l'emploi.
3. Contribuer par les services mis en place par le réseau des Chambres au développement durable des territoires ruraux et des entreprises agricoles, ainsi qu'à la préservation et à la valorisation des ressources naturelles, à la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et à la lutte contre le changement climatique.
4. Assurer une fonction de représentation auprès des pouvoirs publics et des collectivités territoriales.

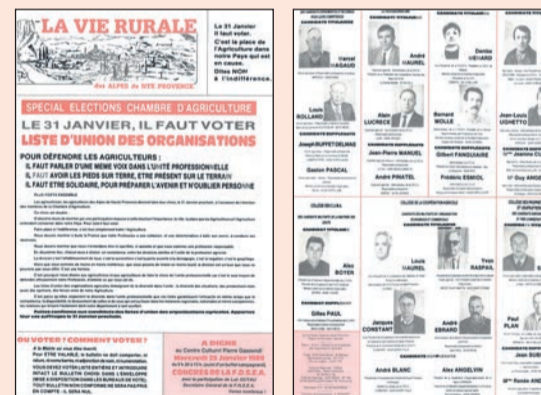
RETOUR EN IMAGES



Joseph Tartanson, premier président de la chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence.



Remise de la médaille de commandeur de l'ordre du Mérite agricole par Pierre Cormorèche président de l'APCA à Sylvain Bernard, président de la chambre d'agriculture de 1983 à 1995.



Une de « La Vie rurale des Alpes-de-Haute-Provence » de 1989 à l'occasion des élections de la chambre d'agriculture.



Inauguration du laboratoire vétérinaire départemental des Alpes-de-Haute-Provence dans les années 1990 avec de g. à d. : Christian Pesce, président de la chambre de métiers, Francis Galizi, député, Pierre Rinaldi, président du Conseil général, Lucien Villecroze, conseiller général, Martine Bonnet, directrice du laboratoire vétérinaire, et André Pinatel, président de la chambre d'agriculture.



André Pinatel, ancien président de la CA 04, Pierre-Yves Motte, ancien président de la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes, Daniel Poincelot, Jacques Quastana, préfet, Roger Febvre, maire de Ventavon à la Fête de la pomme de Ventavon en 2012.

élus et des pouvoirs publics. Créées le 3 janvier 1924, peu après la Première Guerre mondiale, elles sont, aujourd'hui, 102 sur l'ensemble du territoire : 88 chambres départementales et 13 régionales.

Les chambres d'agriculture françaises célèbrent leur centenaire

LES MOTS DES PRÉSIDENTS D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

Les présidents des chambres d'agriculture

DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

- ▶ 1927-1949 : Joseph Tartanson
- ▶ 1949-1952 : Raoul Arnaud
- ▶ 1952-1974 : Louis Latil
- ▶ 1974-1982 : Fernand Tardy
- ▶ 1982-1983 : Jean Chabot
- ▶ 1983-1995 : Sylvain Bernard
- ▶ 1995-2008 : André Pinatel
- ▶ Depuis 2008 : Frédéric Esmiol

DES HAUTES-ALPES

- ▶ 1927-1952 : Isaïe Dastrevigne
- ▶ 1952-1970 : Louis Richier
- ▶ 1970-1983 : Robert Gillio Tos
- ▶ 1983-1989 : Jean Escoffier
- ▶ 1989-1996 : Michel Orcière
- ▶ 1996-2003 : Paul Aubert
- ▶ 2003-2019 : Pierre-Yves Motte
- ▶ Depuis 2019 : Éric Lions



Michel Orcière, président de la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes de 1989 à 1996

J'ai le souvenir que les chambres d'agriculture ont pris leur place doucement. Avant 1950 elles étaient encore assez peu efficaces mais petit à petit elles ont pris du poids et ont permis une régularité dans la représentation publique grâce aux élections au suffrage universel. Les chambres sont le reflet de la population agricole à l'instant T ce qui facilite les relations avec les pouvoirs publics. Il est très important de conserver ces antennes locales ancrées dans un territoire, proches de ceux qui font le travail. Les chambres doivent servir de courroie de transmission entre les décisions politiques régionales, nationales ou européennes et la réalité du terrain. Les chambres font le tampon entre le monde administratif et le monde agricole. C'est important et c'est pourquoi je suis un fervent défenseur des chambres. Je suis persuadé que si la France reste d'aplomb c'est grâce à cet état d'esprit que les paysans continuent à avoir. Les chambres d'agriculture sont les témoins du travail des paysans, de cette démocratie créée dans les territoires et de l'équilibre rural.



André Pinatel, président de la chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence de 1995 à 2008

Les chambres sont le bras armé du développement agricole cependant elles ont peu de marge de manœuvre face à l'État et à l'Union européenne qui décident. Auparavant, elles avaient un peu plus d'autonomie dans leur façon de gérer l'agriculture. Beaucoup de normes sont imposées et c'est aux chambres d'œuvrer pour qu'elles soient le mieux appliquées possible. De mon temps, on avait un peu moins de moyens des pouvoirs publics mais la partie technique était plus importante. Quand on décidait de faire des cultures ou de changer on se tournait vers les chambres et elles étaient en première ligne. Aujourd'hui, c'est moins le cas car avec les normes tout est déjà préparé et il y a moins de place à l'expertise. Les initiatives se heurtent à la réglementation. Heureusement, les chambres arrivent encore à être un contrepoids et sont écoutées, c'est pourquoi elles doivent continuer à être la voix du bon sens.



Frédéric Esmiol président de la chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence depuis 2008

La longévité des chambres d'agriculture montre qu'elles ont toujours une utilité. Même si elles ont évolué elles ont su s'adapter pour répondre aux attentes du monde agricole et se tourner vers de nouveaux partenaires comme les collectivités. Les chambres sont reconnues pour leur expertise et pour le panel de services rendus que ce soit dans le domaine végétal ou animal. Elles sont devenues un outil incontournable et indispensable pour porter la parole des agriculteurs, à tel point qu'aujourd'hui personne ne remet en cause leur nécessité. Depuis 20 ans, nous avons pris un virage avec plus de services et de nouvelles sources de financement. Nous avons des compétences à la hauteur des services rendus même s'ils sont plus fréquemment facturés. Si nous faisons autant de déclarations Pac c'est que nous le faisons bien d'autant plus que nous proposons un accompagnement complet. Les chambres d'agriculture ont su se remettre en question et l'État a besoin de nous sinon il n'aurait pas continué à nous subventionner. Même si nous sommes poussés à évoluer, il n'y a pas de marche forcée. Nous sommes présents tout au long de la vie des agriculteurs. Il ne faut pas oublier que ce sont les membres élus qui décident à l'échelle départementale malgré un fléchage national. Nous sommes libres de nos choix et c'est une force de frappe non-négligeable. Nous devons nous remettre en cause et nous réinventer constamment.

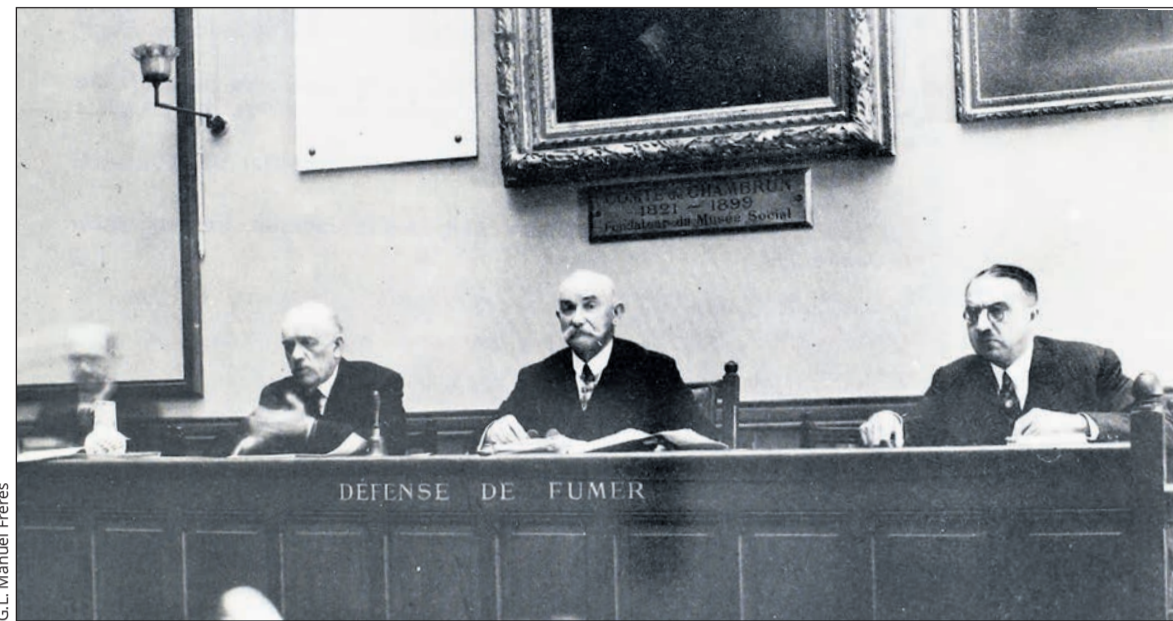


Éric Lions, président de la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes depuis 2019

Cet anniversaire est vraiment l'occasion de mettre en avant l'action des chambres d'agriculture qui va de l'installation à la retraite. Nous sommes présents tout au long du parcours d'un agriculteur. Les dossiers sont de plus en plus techniques et nous intervenons sur des sujets très variés qui vont de l'accompagnement technique en filière végétale ou animale, à l'irrigation jusqu'au développement des produits locaux. Certains pourraient penser que les chambres d'agriculture sont de vieilles grands-mères immobiles mais en fait c'est tout le contraire. Nous savons anticiper et nous adapter. Nos territoires alpins sont, par exemple, en première ligne du changement climatique, nous nous devons donc d'accompagner ces mutations. Nous accompagnons les filières comme nous l'avons fait avec la filière laitière qui était condamnée et qui est maintenant en pleine résurrection. Dans notre département, la chambre d'agriculture mute et elle a pris un véritable virage avec le « consommé local ». Nous nous sommes sorti des grandes productions de masse pour aller vers une agriculture de qualité, plus résiliente et moins tributaires des marchés internationaux. 2024, et ce centenaire, vont être l'occasion pour nous dans les Hautes-Alpes d'organiser quelques temps forts dont nous gardons encore la surprise. D'autant plus que c'est un double anniversaire avec les dix de présence au Salon international de l'agriculture qui se présente sous les meilleurs auspices avec un record de produits haut-alpins au Concours général agricole.



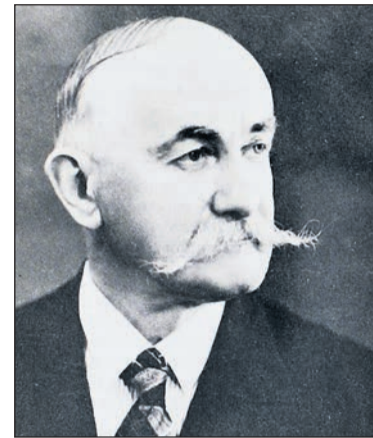
1924-2024, les étapes clés de l'histoire



Une réunion de l'Assemblée des présidents des chambres d'agriculture au Musée Social, le 19 octobre 1933. De gauche à droite : MM. Garcin, Remond, J. Faure et Lucas.

1924-1945 : partenaires de la reconstruction agricole française

Les exploitations et l'agriculture française se (re)structurent pour faire face à une production étrangère moins chère et largement importée avec le développement du commerce mondial. Ainsi, les chambres d'agriculture se prononcent dès 1936 pour la création d'offices de régulation dont celui du blé pour stabiliser le marché de cette céréale essentielle, afin de garantir des revenus aux producteurs par une politique de prix dirigée. ■



Joseph Faure (1875 - 1944).

des chambres d'agriculture

1981-2000 : face aux défis de la mondialisation et problématiques sociétales

L'Europe et la France se retrouvent confrontées au développement du commerce international. À partir de 1992, les réformes de la Pac posent les prémices des impératifs environnementaux, introduisant des mesures incitant les producteurs à utiliser des méthodes plus respectueuses de l'environnement. Parallèlement, le commerce de produits agricoles est traité au GATT, puis à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dans le cadre du cycle d'Uruguay (1986-1994) qui entre en vigueur en 1995. L'objectif à long terme de cet accord est d'établir un système d'échanges de produits agricoles équitable et axé sur le marché. En 1992, la première grande réforme de la Pac est adoptée, son objectif étant de réduire le budget global et d'abandonner le système des prix garantis illimités. La poli-

tique est passée d'un système de soutien du marché à une aide directe au revenu pour les agriculteurs et comprend de nouvelles obligations destinées à protéger l'environnement, ainsi que des mesures d'incitation visant à améliorer la qualité des denrées alimentaires. Pour la première fois, des paiements directs aux agriculteurs sont mis en place, sur la base de la superficie cultivée ou du nombre de bêtes détenues. Cette réforme voit également apparaître les signes européens de qualité AOP, IGP et STG. Une logique de distinction préemptée plusieurs années auparavant par les chambres d'agriculture avec « Bienvenue à la Ferme ». Créé en 1988, il s'agit du principal réseau de producteurs fermiers et d'accueil touristique dans les fermes par les agriculteurs français comprenant la vente directe de

produits fermiers, les séjours, les loisirs et la restauration à la ferme. Au cours des années 1990, les pays d'Europe sont frappés par la crise de la « vache folle », qui entraîne de grandes craintes chez les consommateurs et provoque la chute du marché de la viande bovine. L'Encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) est identifiée pour la première fois en novembre 1986 au sein d'un élevage britannique et le premier cas en France est découvert en mars 1991. À la suite de cette crise, tant sanitaire que sociétale, une loi sur la veuille sanitaire et la surveillance des produits destinés à l'homme est adoptée en France en 1998. L'Institut de veuille sanitaire est créé en 1998 et l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments en 1999. ■

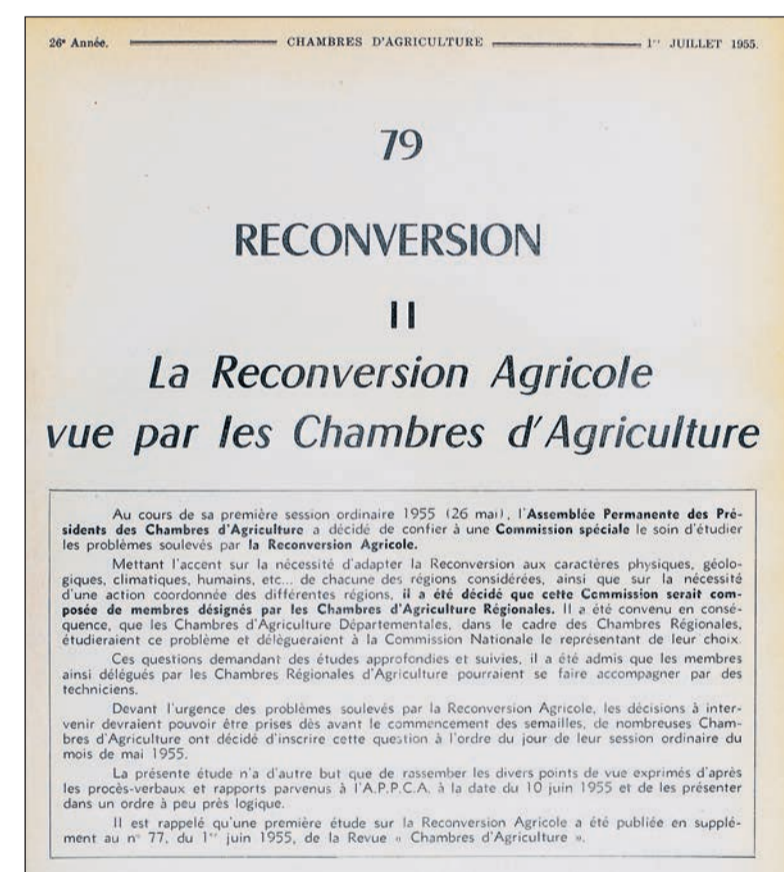


1946-1962 : au cœur de la révolution de l'agriculture

À la sortie de la Seconde Guerre mondiale, tout est à reconstruire, y compris l'agriculture dans un contexte d'exode rural important. La France ne parvient pas à nourrir sa population, sauf au prix d'importations érodant durement la balance commerciale. En 1947, le plan Marshall permet la remise en route du système agricole français. Les organisations professionnelles - les chambres d'agriculture en tête - sont mises à contribution pour accélérer la modernisation, la mécanisation et la formation des agriculteurs à l'utilisation des machines.

Elles sensibilisent les jeunes agriculteurs et les aident à se moderniser grâce à l'accompagnement des conseillers. Les effets de ce développement se font vite sentir et les premières règles viennent encadrer la concurrence entre pays membres du marché commun créé par le traité de Rome en 1957. Parallèlement, en France et dès 1960, est promulguée la première loi d'orientation agricole. Les chambres d'agriculture se positionnent résolument en faveur de la défense et du maintien d'une agriculture fondée sur des

exploitations de taille moyenne. L'année 1962 sera déterminante dans l'histoire de l'agriculture européenne avec la mise en œuvre de la Politique agricole commune (PAC), 1^{ère} vraie politique européenne après celle du charbon et de l'acier et qui le restera longtemps, mais également de la loi d'orientation agricole dite Loi Pisani créant les Groupements agricoles d'exploitation en commun (Gaec), permettant l'exploitation à plusieurs « dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial ». ■



Georges POMPIDOU et les Chambres d'Agriculture

La Revue « Chambres d'Agriculture », en hommage à M. Georges POMPIDOU, et en souvenir du Président de la République disparu, publie quelques images des manifestations et cérémonies auxquelles il a assisté dans le cadre de l'Institut Chambres d'Agriculture.

La plus récente de ces manifestations est naturellement le Cinquantenaire de la fondation des Chambres d'Agriculture, le 10 janvier 1974. En conclusion de cette Journée, M. Georges POMPIDOU avait prononcé un important discours qui a été reproduit in extenso par la Revue « Chambres d'Agriculture » dans son numéro du 15 février, pages 43 à 47.

Mais si l'on reprend chronologiquement les rencontres de M. Georges POMPIDOU avec les Chambres d'Agriculture, et en dehors des audiences qu'il a données au Président et au Bureau de l'A. P. C. A., il faut remonter au 29 novembre 1963 où, comme Premier Ministre, il a présidé, à la Porte de Versailles, le déjeuner qui faisait suite à la première réunion nationale des Membres des Chambres d'Agriculture, déjeuner au cours duquel il avait prononcé un discours (voir la Revue « Chambres d'Agriculture » du 1^{er} janvier 1964, pages 53 à 55).

Trois ans après, lors de la deuxième Journée Nationale des Chambres d'Agriculture qui se tenait au Palais de Chaillot, le 9 décembre 1966, M. Georges POMPIDOU avait également conclu la séance, après que M. BLONDELLE lui ait exposé les grandes lignes du Manifeste « Les agriculteurs nécessaires au monde » (voir la Revue « Chambres d'Agriculture » du 1^{er} janvier 1967, pages 35 à 37).

1963-1980 : sur tous les fronts

Malgré un contexte de baisse du nombre d'agriculteurs, la période est marquée par le passage d'une agriculture de subsistance à une agriculture de productivité. Une logique productive qui va engendrer une hausse de la production permettant d'aller vers l'autosuffisance alimentaire. En effet, dans les années 1970, la production agricole européenne dépasse la demande entraînant une chute importante des prix, particulièrement pour les produits laitiers. Cette crise conduira notamment à la mise en place des quotas laitiers en 1984. La France développe une véritable politique de soutien en faveur de son agriculture, avec notamment en 1973, la création de la Dotation jeunes agriculteurs (DJA). En 1972, une politique de soutien aux

exploitants des territoires de montagne est mise en œuvre. Elle vise à compenser les désavantages comparatifs face aux régions de plaine et à reconnaître les services rendus par l'agriculture de montagne en matière de protection du milieu naturel et des sols, ainsi qu'à assurer dans ces régions la sauvegarde des conditions de vie et de travail. Côté élevage, la loi du 28 décembre 1966, souvent appelée loi Poly du nom de Jacques Poly, généticien de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) et conseiller d'Edgar Faure, ministre de l'Agriculture de 1966 à 1968, met en place la sélection animale et l'amélioration génétique des productions animales. Dans le prolongement de cette démarche, les chambres d'agriculture ouvrent très fortement pour l'ouverture des

Établissements départementaux de l'élevage (EDE), véritable outil décentralisé d'amélioration génétique du cheptel. Enfin, les décennies 1960, 1970 et 1980 marquent la féminisation de l'agriculture avec la reconnaissance du rôle de la femme au sein de l'exploitation. En 1980, les conjointes d'exploitants agricoles obtiennent le statut de co-exploitante qui leur permet de gérer la partie administrative et leur donne certains droits, comme l'accès à la retraite. Par ailleurs, les formations agricoles sont ouvertes aux femmes, leur permettant de reprendre et de diriger une exploitation agricole. Une trajectoire qui verra l'élection de Michèle Chezalviel, première femme élue présidente d'une chambre d'agriculture, celle de Corrèze, en 1983. ■

2001 à 2024 : contribuer à bâtir l'agriculture du XXI^e siècle

Ces vingt dernières années voient une nouvelle révolution agricole apparaître motivée par l'émergence de défis multiples : économique, sanitaire, sociétal, climatique et démographique. En 2030, un agriculteur sur deux devra prendre sa retraite et si de nouveaux arrivants permettent de compenser en partie ces départs, reste qu'un agriculteur sur quatre ne sera pas remplacé. Et, pourtant, la préservation de la souveraineté alimentaire française est un défi à relever dans l'urgence à l'heure où la France s'appête à devenir importatrice nette de produits alimentaires. Aux défis de la transmission des exploitations et de la nécessaire hausse de production, s'ajoute l'équation majeure de l'adaptation au changement climatique. D'un côté, l'agriculture est confrontée à des bouleversements de conditions de production inédits dont les effets sont déjà perceptibles sur les cycles agricoles. De l'autre, elle doit accélérer sa décarbonation pour contribuer à l'atteinte des

objectifs nationaux de lutte contre le réchauffement climatique. Cette contribution, au-delà de reposer sur la production de 20 % des énergies renouvelables de notre pays, passe également par une importance toute particulière donnée à la préservation des sols comme source de production alimentaire, mais également comme potentiel de stockage de carbone important. Mi-décembre 2023, Marc Fesneau a présenté le Pacte d'orientation pour le renouvellement des générations en agriculture. À cette occasion, les chambres d'agriculture ont salué les annonces de ce Pacte qui comprend 35 mesures majeures concernant : l'installation et la transmission, l'orientation et la formation mais aussi les transitions du secteur agricole. Les chambres d'agriculture se sont félicitées tout particulièrement de la mise en place d'un module d'évaluation rapide de l'adaptation et de la viabilité des exploitations face au changement climatique qui sera proposé aux agriculteurs dès 2025.

De plus, les chambres d'agriculture contribueront à l'élaboration des modules de ces diagnostics et à leur déploiement. Un programme test « Climatera » est également d'ores et déjà engagé en 2023, pour tester sur 1 000 exploitations. Le regard de la société sur le monde agricole demeure un enjeu important : comment répondre aux interrogations des consommateurs ? En effet, la nécessaire décarbonation de l'économie, la réduction des produits phytosanitaires et la préoccupation croissante des citoyens pour le bien-être animal génèrent une distanciation entre agriculture et société alors que les sondages marquent un réel attachement des Français à leurs agriculteurs. C'est pourquoi, les chambres d'agriculture ont adopté un projet stratégique 2019-2025 visant à accompagner l'agriculture dans ses transitions économiques, sociétales et climatiques, créer plus de valeur dans les territoires et faire dialoguer agriculture et société. ■



Deux ouvrages pour marquer le coup

À l'occasion de cet anniversaire Chambres d'agriculture France deux livres uniques. L'un baptisé « 100 ans d'histoire » présentera les grandes dates et les faits qui ont marqué l'histoire des chambres d'agriculture depuis leur création à aujourd'hui au travers notamment de témoignages de personnalités. Cet ouvrage sera disponible en ligne et en version papier. Le second présentera comme son titre l'indique « 100 projets pour demain » au-delà de la célébration, 2024 est également le moment de regarder les 100 ans à venir. Ainsi, les chambres d'agriculture ont collecté et compilé plus de 100 projets conduits par les chambres départementales et régionales, projets dont le caractère innovant, la durabilité et l'efficacité contribuent à construire l'agriculture de demain.